## La municipalité et les problèmes

## scolaires

## HE. - LA SITUATION DANS LE SECOND DEGRÉ

nous nous sommes rejouis des bonnes conditions de la rentrée dans l'enseignement primaire nous ne pouvons en dire autant pour la rentrée dans le secondai-

Ce n'est pas par hasard si la rentrée a commencé par la grève du corps enseignant sur le plan

national.

Les revendications sont nombreuses et parfaitement justifiées : personnel insuffisant pour l'enseignement et la surveillance, heures supplémentaires imposées, condi-tions de travail défectueuses, etc

A La Seyne, comme ailleurs, des

locaux sont nécessaires,

Le lycée est surchargé, 1 seul CES fonctionne dans des condi-tions normales, le CES Berthe. Encore faut-il préciser que cette

ses effectifs dépassent d'une centaine, ceux prévus à l'ori gine.

Les autres CES (Beaussier et Curie) fonctionnent dans des caux insuffisants ou vétustes.

A Curie, particulièrement où sont multipliées ces dernières an-nées des baraques inconfortables mal chauffées l'hiver, surchauffées l'été et dont les conditions de sécurité élémentaires font totalement

Les luttes menées ces dernières années dans l'union par toutes les organisations laiques, les parents d'élèves, les syndicats d'enselgnants, la municipalité ont finalement abouti au démarrage du CET et du lycée technique.

C'est un fait positif, certes. première tranche de cet établissement dolt sachever en mai 1972

Elle permettra enfin d'abandon-ner les vieux locaux du collège Martini qui datent de plus

Mais la vigilance de la population ne devra pas se relacher pour autant, car la 2me tranche compléter l'ensemble techn technique sans interruption.

Le problème des CES est devenu très grave. Il a été exposé

souventes fois dans les réunions. les meetings publics. L'administration de l'Education Nationale en-visage bien de la régler par la construction d'un CES au centre ville (900 élèves) et d'un CES aux Sablettes (600 élèves) mais pas avant 1974.

La chose est inconcevable I
Le terrain pour la construction
d'un CES au centre ville (avenue H. - Pétin) est en voie d'acquisition par la municipalité qui a pris toutes les délibérations nécessaires.

Il faut donc exiger que la cons-

truction suive

Il serait inadmissible que l'on assiste encore pour la rentrée 72 la prolifération de préfabriques.

Est-il pensable que le CES Beaussier fonctionne aujourd'hui normalament avec une annexe aux Sablettes ?

Que le CES Curie alt maintenant une annexe sur l'emplacement de la vieille école Renan ?

Oue le CES Berthe dont nous avons loué la construction monieuse, donne déjà naissance à des verrues dans son voisinage ?

Ajoutons que la municipalité a dans l'obligation d'aménager été des terrains, de construire des sanitaires, d'installer l'éclairage, etc. pour l'implantation de ces locaux du second degré et qu'il lui a fallu trouver une somme de plus de millions d'AF

Encore une dépense imprévue au bénéfice du ministère de l'Educa-

tion Nationale. La rentrée de septembre 1971 dans l'enseignement secondaire n'a pas été satisfaisante, pas plus pour la municipalité que pour les parents d'élèves et les ensei-

Le miinstre de l'Education Na-

tionale avait prédit une rentrée

 sans trop de problèmes ». Les faits que nous constatons à La Seyne et ailleurs ne permettent pas d'exprimer notre accord evec une telle affirmation. Marius AUTRAN

Adjoint au maire